

<b>DEPARTEMENT DU NORD</b>
<b>ARRONDISSEMENT DE LILLE</b>
<b>CANTON DE TEMPLEUVE</b>

**COMMUNE DE TRESSIN****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 30 mars 2026**Effectif légal du Conseil  
Municipal : 15

Nombre

de Conseillers en exercice :  
15

de Présents : 15

de Votants : 15

**OBJET (10)**  
**SIVU du VAL de**  
**Marque - Désignation**  
**des représentants au**  
**conseil syndical**

NOTA : Le Maire certifie  
que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la porte de la  
Mairie le : **24/03/ 2026**

que la convocation du  
Conseil ordinaire avait été  
faite le :

**24/03/2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marine THIEFFRY.

Etaient présents : BLANGY Jean-Louis, BODIN Emily, BORREWATER Bruce, BRABANT Cyril, BROUTIN Marie-Ange, DESMETTRE Raphaëlle, DOSSIN Hugo, GARRET Anne, HENNEVIN Jean, LONGUEMART Thomas, MALCORPS Chrystèle, REISENTHÉL François, SEYS Noémie, SYX Kathy, THIEFFRY Marine.

Absents excusés :

Mme SYX Kathy a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

**SIVU du VAL DE MARQUE – Désignation des représentants au conseil syndical**

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Val de Marque, chargé d'assurer un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme avec les communes de Hem, Forest-sur-Marque, Leers, Lys-Lez-Lannoy, Toufflers et Willems, a été créé par arrêté préfectoral en date du 20 juin 2016. Les statuts ont été modifiés par arrêté préfectoral le 29 février 2024 et son périmètre a été élargi par arrêtés préfectoraux successifs des 1<sup>er</sup> avril 2025 et 5 mai 2025 aux villes d'Anstaing, Bouvines, Chéreng, Fretin et Tressin.

Madame la Maire rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-5-1, L. 5211-9 et L. 5212-4 à L. 5212-8, le Syndicat Intercommunal du Val de Marque est administré par un comité de délégués composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre. Ceux-ci suivent le sort du Conseil Municipal qui les a élus quant à la durée de leur mandat.

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Les délégués suppléants sont appelés à siéger au comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires.

Lors du renouvellement des Conseils Municipaux, le comité syndical élit, en son sein, un nouveau bureau composé du président, des vice-présidents, ainsi que d'autres membres du comité, dans les conditions fixées par l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le mandat des membres du bureau prend fin au plus tard en même temps que celui des membres du comité.

Par dérogation au premier alinéa du I de l'article L 5211-7, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Est proposée la candidature

En tant que titulaire : Marine THIEFFRY

En tant que suppléant : Thomas LONGUEMART

Le vote au scrutin majoritaire a donné les résultats suivants :

Mme Marine THIEFFRY

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

a obtenu : 15 voix

M Thomas LONGUEMART

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

a obtenu : 15 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont donc élus  
En tant que titulaire : Marine THIEFFRY  
En tant que suppléant : Thomas LONGUEMART

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

ID : 059-215906025-20260330-D10-DE



Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
La Maire,

Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de la présente délibération

Pour copie conforme,  
La Maire,  
Marine THIEFFRY

Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de Séance  
Kathy SYX



A blue ink signature of Marine Thieffry, written in a cursive style.

A blue ink signature of Kathy Syx, written in a cursive style.